

Tarifs applicables au 16 janvier 2026

TRANSACTION – VENTE

Rémunération forfaitaire de 6000 € TTC sur les biens dont le prix est compris entre 0 € et 70 000 €

- 7 % TTC pour les biens dont le prix est compris entre 70 001 € et 150 000 €
- 6 % TTC pour les biens dont le prix est compris entre 150 001 € et 300 000 €
- 5,5 % TTC pour les biens dont le prix est compris entre 300 001 € et 450 000 €
- 4,8 % TTC pour les biens dont le prix est compris entre 450 001 € et plus

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires plafonnés à la charge du locataire :

Visite(s) – constitution du dossier – rédaction de bail

- Appartement / Maison : 8 € TTC par mètre carré de la surface habitable (1) (2)
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de la surface habitable (1) (2)

Honoraires à la charge du bailleur :

Visite(s) – constitution du dossier – rédaction de bail

- Appartement / Maison : 8.07 € TTC par mètre carré de la surface habitable (1) (2)
- Etat des lieux d'entrée : 3.03 € TTC par mètre carré de la surface habitable (1) (2)
- Etat des lieux de sortie : 3 € TTC par mètre carré de la surface habitable

- (1) Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds ci-dessus

- (2) Si le montant des honoraires à la charge du locataire et du bailleur pour ces prestations, calculé selon les plafonds au mètre carré de la surface ci-dessus, dépasse pour chacun 8% TTC de 12 mois de loyer hors charges et taxes, le locataire et le bailleur seront facturés chacun, dans la limite de ce pourcentage sur cette assiette pour lesdites prestations

GARAGE / AVENANT AU BAIL D'HABITATION

Honoraires à la charge du locataire : Forfait de 240 € TTC

Honoraires à la charge du bailleur : Forfait de 240 € TTC

ENTREPRISE ET COMMERCE TRANSACTION VENTE LOCATION

LOCATION

- De 0 à 10 000 euros Hors Taxes et Hors Charge de loyer annuel forfait de 3000 euros HT
- A partir de 10 001 de loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges 22% HT du montant du loyer annuel comprenant frais d'entremise, négociation et état des lieux d'entrée.

MUR COMMERCIAUX CESSION DE FONDS DE COMMERCE

- De 0 à 120 000 euros (HT) forfait de 10 000 euros HT
- De 120 001 à 200 000 euros (HT) 9% HT
- Au-delà de 200 001 (HT) 8% HT

CESSION DE DROIT AU BAIL PAS DE PORTE

- 8% HT du prix net vendeur + 18% HT du montant du loyer annuel (HT et HC) avec un forfait minimum de 5 000 euros HT

RENOUVELLEMENT DE BAIL : 500 euros HT

RÉDACTION BAIL COMMERCIAL : Un mois de loyer HT et HC avec une base minimale forfaitaire de 1500 euros HT

GESTION LOCATIVE en partenariat avec le Cabinet CHEMINANT

Honoraire de gestion : 6.5% TTC sur le montant du quittancement (facturé au bailleur)

Garantie Loyers Impayés à 2.20% TTC du quittancement (loyer + charges).

Détail des garanties consultables en agences.